



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/954

Approbation d'une convention de parrainage entre La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et la Société des amis du Louvre concernant l'exposition Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/954 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS
DE LYON ET LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE
CONCERNANT L'EXPOSITION HIPPOLYTE, PAUL,
AUGUSTE : LES FLANDRIN ARTISTES ET FRERES
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Le Musée des beaux-Arts avait prévu de présenter fin 2020 une exposition intitulée Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères. La pandémie a obligé à repousser l'ouverture de cette exposition qui se tiendra du 19 mai au 5 septembre 2021.

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin, trois frères, comptent parmi les peintres les plus importants originaires de Lyon au XIX^e siècle.

L'exposition propose de présenter leur travail à la lumière de récentes découvertes. Elle s'attache tout particulièrement au processus créateur des trois artistes et a pour ambition de renouveler le regard porté sur leur carrière. Le principe d'un tel événement ne saurait se concevoir en un autre lieu au vu de l'importante collection conservée au Musée des beaux-arts de Lyon et de l'attachement des frères Flandrin à leur ville natale. En outre, l'exposition bénéficie des recherches et des analyses techniques menées pour l'actuel chantier de restauration du décor de l'église Saint-Germain - des - Prés à Paris réalisé par Hyppolyte Flandrin. Monument phare du décor du XIX^e siècle ; il fera l'objet d'une projection numérisée immersive dans l'exposition afin d'en restituer les clefs aux visiteurs.

La Société des amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le Musée des beaux-arts à l'occasion de cet événement et souhaite être associée au plan promotionnel du Musée des beaux-arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive.

La Société des amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (75 000 exemplaires) <u>Valorisation : 6 250 €HT</u>	Application du tarif réduit (7 € au lieu de 12 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d'adhérent (dans une limite de 1 250 entrées) <u>Valorisation : 6 250 €HT</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Une convention a été établie pour formaliser ce partenariat.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et La Société des amis du Louvre est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents, et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET